

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ LE VENDREDI 21 MARS 2025 A 19H30</p>
--	--

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 12/03/2025

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : RIMBOUD Christelle (pouvoir à GIANNINA Gisèle), CHATELAIN Éric (pouvoir à ALIOUA Yacine)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 8 VOTANTS : 10

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Sébastien CHEVRIER-GROS est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025/11

VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 – 2^{EME} VERSEMENT

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l’année scolaire 2024/2025, 72 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. La distribution a concerné 39 enfants, soit 78 chèques association à ce jour.

8 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de **400 €**. Cette somme est destinée à aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **400 €** selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Sébastien CHEVRIER-GROS

Transmis au contrôle de légalité
Le 24 MARS 2025

Publié le **24 MARS 2025**

CHEQUES ASSOCIATIONS
DÉLIBÉRATION DU 21 MARS 2025
 (année scolaire 2024-2025 - 2ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES <i>et retournés en mairie par les associations</i>		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants <i>Valeur : 50€ /chèque (2 chèques/enfant)</i>	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subvention association 15 € par chèque	
DANSE EN CORPS	2	1	70.00 €	30.00 €	100.00 €
ACAMTARE	2	1	70.00 €	30.00 €	100.00 €
SKI CLUB OLYMPIQUE BELLE ETOILE	4	2	140.00 €	60.00 €	200.00 €
TOTAL	8	4	280.00 €	120.00 €	400.00 €